Document generated on 05/21/2025 4:44 p.m.

Cap-aux-Diamants
La revue d'histoire du Québec

Un chirurgien québécois du XVIII^{e} siècle

Rénald Lessard

Volume 1, Number 1, Spring 1985

URI: https://id.erudit.org/iderudit/6341ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)
1923-0923 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Lessard, R. (1985). Un chirurgien québécois du XVIII^{e} siècle. *Cap-aux-Diamants*, *1*(1), 41–42.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

appartient le village de Grand-Remous. Elle demandera, contre paiement et en fournissant la date exacte, l'extrait de mariage de Mendoza Latrimouille et de Annabella Laflèche. Dans certaines paroisses, les curés acceptent aussi de donner ces renseignements. Le certificat lui apprendra les noms des parents des époux. C'est ainsi, de fil en aiguille, qu'il sera possible de remonter les générations. Mais il faut du flair et des indices... puisque rien ne dit que les parents de Mendoza aient convolé eux aussi à Grand-Remous.

Noëlla aurait certainement avantage à contacter la Société de généalogie la plus près de chez elle. Il y en a plus de 10 au Québec. Elle y trouvera conseils, appuis, et souvent plusieurs outils de recherches mis à la disposition des membres. De nos jours, le répertoire de mariages est une source indispensable jusqu'au jour pas très lointain où cette information sera reprise sur ordinateur.

Dans le prochain numéro: **Le premier arrivé n'était pas le dernier venu.**

UN CHIRURGIEN QUÉBÉCOIS DU XVIII[e] siècle

Par Rénald Lessard

Pour la plupart des gens, archives signifie vieux papiers jaunis couverts de poussière. Pourtant, ce mot recouvre une réalité beaucoup plus vaste. Ainsi, légalement, les archives sont tout document, quelle que soit sa date ou sa nature, produit ou reçu par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités, et conservé pour sa valeur d'information.

Cette définition englobe tout aussi bien les vieux manuscrits que les documents plus récents, peu importe le support utilisé pour fixer l'information (papier, microfilm, vidéodisque). Les archives peuvent être des cartes géographiques, des photographies ou encore des rapports administratifs.

Cette chronique vise à présenter cette multitude de formes que prennent les archives mais s'attarde également à la variété de l'information contenue. En somme, elle a pour objectif de mettre en évidence les différents matériaux permettant de retrouver Québec et ses habitants à travers les siècles.

UN COMPTE DE CHIRURGIEN

Les dossiers de cour qui ont été conservés depuis les débuts de la Colonie recèlent des richesses souvent inexploitées. Ils contiennent tout aussi bien des requêtes, des dépositions, des interrogatoires, des pièces à conviction que des comptes faisant l'objet de contestation. Les comptes de médecins ou de chirurgiens, en particulier, permettent de reconstituer une facette de la vie quotidienne des gens.

Provenant des dossiers de la Cour des plaidoyers communs du district de Québec, le compte reproduit ici est l'oeuvre d'Élie Lapparre (1727-1794). Originaire de Valette, diocèse d'Agen, en France, il obtient, en 1749, à Montpellier, ses lettres de matricule comme chirurgien. Peu après, il traverse en Nouvelle-France et s'installe à Québec. En 1751, il y épouse Marguerite Maillou, fille d'un «marchand orphèvre». Après son mariage, Lapparre vit à la fois du commerce et de la pratique médicale. La Conquête le force à se réfugier à la Petite-Rivière-Saint-François puis

Amputation d'une jambe par un chirurgien au XVIII[e] siècle. Heister, Lorenz. ***Institution de Chirurgie en 1770.***

à Baie-Saint-Paul. Il ne revient à Québec qu'en 1770 et y demeure jusqu'en 1794, année de sa mort. Il décède chez son fils Jacques Lapparre, marchand de Saint-Ours, et est inhumé le 13 octobre dans cette localité. Ses activités commerciales, quoique d'une certaine ampleur, ne lui ont procuré que des déboires financiers. Ses deux fils jugeront d'ailleurs préférable de renoncer à sa succession.

Le 8 janvier 1788, Élie Lapparre présentait un compte de ce qu'il a fourni à la famille d'André Bouchaud, négociant de Québec et son cousin par alliance. Ce document d'une dizaine de pages couvre la période 1775-1786. Le 27 mars 1788, Lapparre fournissait trois autres comptes afin de préciser certains points du premier. L'un d'entre eux est reproduit intégralement.

Comptes des remèdes, peines et soins que moy Élie Lapparre me suis donné pour la maladie de feu Michel Bouchaud negt en cette ville attaqué d'une goutte serenne à la partie supérieure de la cuisse gauche dont on va faire le détail cy après, quoy que led. compte soit porté en gros et donné à la Dame veuve Bouchaud. Est à observer que le six may 1778 sur les huit heures du matin led. Sr Bouchard étant attaqué de la goutte serenne laquelle à chaque instant luy causait une douleur épouvantable ce qui l'obligeait malgré luy à jetter un cris comme sy luy avait passé une épée au travers de la cuisse dans le temps que la douleur le prenait laquelle douleur le prenait à tous les quarts d'heures et dans l'instant la douleur cessait, sur le midy la douleur deveint continuelle avec une fiebvre putride et maline et voyant la maladie dangereuse, je ne voulu rien luy faire sans avoir le conseil du docteur Badelard, et en attendant son arrivée je me contente de luy bassiner la partie douleureuse avec de l'eau-de-vie canfrée et voyant que cela ne luy faisait rien j'ay changé luy ay fait un autre remède avec l'esprit de thérebantine et laudanum (?) et qui luy soulageait un peu et continuant à luy bassiner la ditte partie tous les deux heures jusqu'au lendemain grand matin ou ledit Docteur Badelard arriva et nous avons continuer à le soigner avec l'ayde du Docteur Conrade jusqu'à sa mort.

Ce texte est conservé aux Archives Nationales de Québec dans le registre de la Cour des Plaidoyers.

Les «thérapeutiques» qu'utilise Lapparre sont représentatives de la médecine de l'époque qui cherche à rétablir l'équilibre par des saignées, des lavements, des vomitifs, des purgatifs, des fortifiants et des onguents. Malgré que certains remèdes possèdent des propriétés médicinales indéniables (quinine, ipecacuana, rhubarbe), la médecine officielle demeure, dans bien des cas, impuissante face à la maladie. Le document décrit l'une de ces situations où le chirurgien parvient à peine à soulager son patient et encore moins à le guérir.

Le coût des soins médicaux demeure l'un des points les plus intéressants qui se dégage de ces comptes. En 5 ans, la famille Bouchaud accumule une dette de 1046 livres françaises 18 sols envers Lapparre pour ses soins et ses remèdes. On notera que la servante et la nourrice sont, sur le plan médical, à la charge de leur employeur. Lors du procès entre Lapparre et la veuve Bouchaud, en 1788, la cour remarque:

«... que c'est mal à propos et contre toute règle que le défenseur a augmenté après l'action le montant des articles par lui portés un globo dans le compte général qu'il a produit pour les maladies dès sieurs Bouchaud père et fils et pour la picote des enfants de la demanderesse. Cette cour à la vérité lui avait enjoint par son jugement de donner en détail les comptes des remèdes fournis pour ces maladies mais elle ne l'avait pas autorisé à surcharger les comptes et à se contredire.»

Quoiqu'il en soit, la cour accepta la partie médicale du grand compte telle quelle, signe qu'il était plausible. 1046 livres françaises est énorme pour l'époque, surtout si l'on considère que deux témoins, ayant demeuré très longtemps chez les Bouchaud, déposèrent que «M[r] Badelard était le principal chirurgien de la maison et que le défendeur n'a fourni à la demanderesse et à ses enfants que très peu de remèdes».